

SG/CPG le 7 février 2017

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2016

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame JAUZELON au sein de l'assemblée délibérante et précise que Madame JAUZELON a souvent suivi le travail du groupe Rassemblés Pour Pouzauges.

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAINMETIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, M M. PRAUD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD (errivée à 19 h 30), M Y. BIRAUD

Excusés:

Mme MB VINCENT M Ph. SERIN Mme J. FERCHAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

Mme MN FRADIN Mme MG CAILLAUD

Mme V. BUCHET jusqu'à 19 h 30

Secrétaire: Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2016

Monsieur COUSSEAU fait remarquer que la déclaration de Monsieur GUEDON, relative à sa démission du Conseil Municipal, est très très succincte. Il précise qu'ayant été faite lors du Conseil « il aurait été souhaitable de reprendre la déclaration ».

Madame le Maire répond que cette déclaration a été faite hors séance et que Monsieur GUEDON ne l'a pas laissée pour ne pas qu'elle soit transcrite au procès-verbal (elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour).

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 novembre 2016 est approuvé par le Conseil Municipal par 22 voix pour et 6 voix contre.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Election d'un adjoint au Maire

Par délibération en date du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait fixé à 7 le nombre des adjoints au Maire et Monsieur GUEDON avait été élu et reçu les délégations liées :

- à la vie sportive et associative,
- à la vie citoyenne et participative.

Compte-tenu de sa démission du Conseil Municipal, et donc de son poste d'adjoint, en date du 22 novembre 2016, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Madame le Maire demande à l'assemblée qui se porte candidat pour ce poste.

Seule Madame AVOINE se porte candidate.

Madame CHARRIER-BROSSET est nommée secrétaire.

Messieurs PRAUD et COUSSEAU sont nommés assesseurs.

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret. Le résultat des votes est le suivant :

- 20 voix pour l'élection de Madame AVOINE
- 8 bulletins blancs

Madame AVOINE est donc nommée adjointe au Maire et est immédiatement installée à ce poste.

Madame le Maire félicite Madame AVOINE.

Monsieur COUSSEAU félicite également Madame AVOINE et ajoute : « j'ai cru comprendre qu'une grande partie du départ de Monsieur GUEDON était liée au manque de disponibilité. C'est un poste pas si simple ». Il précise que c'est un poste qui demande du temps. Il espère que Madame AVOINE aura le temps nécessaire.

Madame le Maire répond que l'on s'en rend compte tous les jours. « On est souvent interpelé par les associations pour des problèmes de salles et de fonctionnement. « Effectivement, il y a du blé à moudre ».

Madame le Maire s'adresse à Madame AVOINE : « tu as tous nos encouragements ».

Délibération n°1:

Le Conseil Municipal, au vu du vote à bulletin secret qui a donné pour 28 votants 20 voix pour et 8 bulletins blancs, élit Madame AVOINE au poste d'adjoint vacant.

2- Modification des commissions municipales (P.J. n°1)

Par délibération en date du 14 avril 2016, le Conseil Municipal avait décidé de créer 9 commissions municipales.

Compte tenu de la démission de Monsieur GUEDON et de l'arrivée de Madame JAUZELON au sein de l'assemblée délibérante, il est proposé de réviser l'ensemble de ces commissions.

Madame AVOINE informe qu'elle souhaite quitter la commission « Enfance – Jeunesse – Education » pour rejoindre la commission « Urbanisme – Environnement – Développement Durable ».

Madame RABILLER souhaite intégrer la commission « Vie sportive et associative ».

Monsieur BROSSARD souhaite intégrer la commission « Enfance – Jeunesse – Education » tout en restant à la commission « Urbanisme – Environnement - Développement Durable ».

Madame JAUZELON s'inscrit dans les commissions « Urbanisme – Environnement – Développement Durable », « Vie culturelle – Animations locales – Loisirs – Communication ». Ayant déjà participé à la réunion de la commission des Finances du 5 décembre, elle intègre également cette commission.

Monsieur LUMINEAU demande quel Conseiller rejoindra la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Madame le Maire répond que, pour respecter la parité, c'est Monsieur LE MOING qui devient Conseiller Communautaire.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la mise à jour des commissions municipales selon les souhaits émis.

FINANCES

3- Subventions 2016 - Association Calypso - Jardin d'enfants

La création du Jardin d'enfants a nécessité l'acquisition de matériels et d'équipements pour lesquels il a été convenu que la prise en charge financière serait assurée par la Commune.

L'association Calypso a procédé elle-même aux différents achats pour un montant de 6 249,74 €. La CAF de la Vendée a versé à Calypso une subvention de 2 400,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association Calypso une subvention correspondant à la partie non subventionnée soit 3 849,74 €.

Madame CAILLAUD informe qu'il s'agit de travaux exigés par la PMI.

Monsieur LUMINEAU informe qu'il ne voyait pas à quoi cette délibération faisait allusion.

Madame CAILLAUD précise qu'il s'agit de travaux de barrières extérieures et de matériel à l'intérieur du jardin d'enfants : table à langer, lavabo...

Monsieur LUMINEAU rappelle la délibération du 7 septembre 2015 qui ne faisait pas allusion à ces travaux, ni à ces équipements.

Délibération n°3:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 3 849,74 € à l'association Calypso.

4- Tarifs communaux 2017 (P.J. n°2)

Lors de sa réunion du 22 novembre dernier, le groupe de travail « Tarifs communaux » a examiné les tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 ; la proposition du groupe de travail est annexée au présent rapport.

Madame le Maire informe que les tarifs ont été revalorisés d'environ 1 % arrondis hormis les tarifs touristiques et ceux des couverts et tasses de la salle Emile Robert qui restent identiques à ceux de 2016.

Elle précise que ceux des halles ont subi une augmentation différente en raison de leur rénovation et des étals de meilleure qualité. Cependant, cette augmentation n'est pas onéreuse non plus.

« Les visites de l'église du Vieux Pouzauges ont été remises pour que cela perdure ».

Délibération n°4:

Le Conseil Municipal, après un vote à main levé qui a donné pour 28 votants 27 voix pour et 1 abstention, approuve le tableau des tarifs communaux qui seront applicables au 1^{er} janvier 2017, tel que présenté en séance et annexé au présent procès-verbal.

URBANISME

5- Approbation du panel de couleurs de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager Dans le cadre de l'application du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), il est apparu nécessaire de remettre à jour la plaquette du panel des couleurs autorisées.

Ce travail a été effectué avec le Cabinet Architecture et Patrimoine - Daniel CHARNEAU et validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Il convient maintenant que le Conseil Municipal entérine cette plaquette pour la rendre effective.

19 h 30 : Arrivée de Madame FERCHAUD

Monsieur DROUET précise que ces couleurs s'appliquent dans le règlement de la ZPPAUP et du PLU ou le blanc est interdit, de même que dans certaines autres zones, ce qui amène parfois quelques soucis avec des pétitionnaires ou des artisans, et ce surtout pour les menuiseries. Il y a moins de problèmes pour les façades.

Monsieur DROUET ajoute que cela participe à la revitalisation du centre-ville. « C'était l'occasion de revoir le panel de couleurs. On peut le voir sur écran ou l'imprimer mais il faut cependant faire attention au rendu d'où l'ajout de la petite référence. Il est possible d'aller chez le fabricant ou l'artisan avec les références. On a rajouté des couleurs claires mais pas trop et des couleurs plus soutenues, ce qui avait été demandé. Le plus gros problème concerne la couleur blanche qui est interdite pour certaines zones. Cela peut amener des difficultés avec les artisans. On a eu un refus sur une façade trop claire par l'Architecte des Bâtiments de France ».

Madame FIORI demande quelles sont les autres zones concernées.

Monsieur DROUET répond qu'il faut aller voir sur le zonage et voir à la Communauté de Communes auprès du service instructeur. Cela correspond à des zones avec bâtiments classés : église, château et secteur de l'église Notre Dame du Vieux Pouzauges. Il faut également prendre en compte le périmètre des 500 m pour lequel l'Architecte des Bâtiments de France peut donner un avis.

Notre ville se voit de loin. Pour rester bien intégrée dans le paysage, le blanc n'est pas recommandé.

Madame le Maire insiste auprès des Conseillers Municipaux et du public présent pour faire respecter l'interdiction du blanc. Beaucoup de gens changent leurs fenêtres pour des économies d'énergies. Tout changement de l'aspect d'une maison doit faire l'objet d'une déclaration. Aussi, en ZPPAUP, le blanc est interdit et les ouvertures plastiques également.

« Des gens préfèrent ignorer les règles. C'est important à nous, Conseillers, de leur dire « tu as fait une déclaration de travaux ? Tu sais que le blanc est interdit en ZPPAUP ? »

Madame FIORI demande si le panel a changé.

Monsieur DROUET répond qu'il est très peu modifié. Il faut que les gens prennent l'habitude de venir au service instructeur de la Communauté de Communes pour se renseigner.

Monsieur BIRAUD ajoute qu'il y a aussi le problème des artisans qui ne jouent pas le jeu.

Madame le Maire répond qu'en effet les artisans ne disent pas toujours aux propriétaires de faire une déclaration.

Madame FERCHAUD précise aussi que le blanc est moins cher et qu'il y a du PVC qui tient bien.

Monsieur DROUET répond qu'il faut redonner de la qualité.

Madame FERCHAUD ajoute qu'entre le plastique et l'aluminium, il y a une différence de coût.

Monsieur DROUET répond qu'il y a aussi le bois.

Madame FERCHAUD répond que le bois, il faut l'entretenir.

Monsieur DROUET pense cependant que les gens vont revenir au bois qui est également isolant.

Madame le Maire informe qu'elle a eu une discussion avec le notaire et que les accédants aux maisons en ZPPAUP doivent être informés, lorsqu'ils signent leur acte, qu'ils auront des règles à respecter. « Il faut que nos artisans soient des aidants ».

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la nouvelle plaquette du panel de couleurs applicable au sein de la ZPPAUP.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

6- Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural - Octroi d'une subvention

Par délibération en date du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a modifié les sept programmes de subventions destinés à favoriser la rénovation du centre-ville.

Une nouvelle demande a été présentée au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été examinés en commission de permis de construire et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Ce projet est conforme aux règlements de subventions votés par le Conseil.

<u>Demande déposée au titre du programme de travaux de ravalement de façade - Application d'enduit</u> traditionnel

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Madame	1 ter, rue de	1 ^{ère} couronne	Facade	6 764.26 € HT	15 % plafonnée à 10 000 € HT
Isabelle RAMBAUD	Véziers		,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	soit 1 014,63 €

Madame le Maire précise que l'enveloppe des 50 000 € n'a pas été épuisée.

Concernant la demande de Madame RAMBAUD, Monsieur LUMINEAU précise que c'est une façade qui donne sur l'avenue des Moulins.

Monsieur DROUET répond qu'effectivement la façade est sur l'avenue des Moulins mais que la boîte postale est sur la rue de Véziers.

Monsieur BIRAUD demande quelle est la somme dépensée pour ces programmes.

Renseignements pris auprès du service comptabilité:

- 21 dossiers subventionnés en 2016 (façade, menuiseries, toitures et murs)
- après enregistrement de la subvention de Madame RAMBAUD : 30 893,21 € dépensés.

Madame AVOINE demande si cette enveloppe sera atteinte avant la fin de l'année.

Madame le Maire répond qu' « il n'y a pas d'autre Conseil d'ici là ».

Monsieur DROUET précise qu'à Pouzauges on commence à avoir un centre-bourg qui « tient la route ». Il reste cependant encore quelques points noirs.

Madame le Maire précise que la Communauté de Communes se dirige aussi, dans le cadre du PLH, vers des aides plus énergétiques mais aussi pour les façades afin de rénover les centre-bourgs.

Délibération n°6:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise le versement d'une subvention de 1 014,63 € à Madame RAMBAUD, au titre du programme de travaux de ravalement de façade par application d'enduit traditionnel.

ENVIRONNEMENT

7- Recyclage agricole des boues de la station d'épuration - Convention tripartite

La station d'épuration de la commune fonctionne sous un procédé de traitement biologique par aération prolongée de type « boue activée ». Après avoir été déshydratées, les boues sont ensuite mélangées avec de la chaux puis elles font l'objet d'une valorisation grâce à un recyclage agricole.

En raison du retrait de trois exploitants agricoles en 2015, la Commune a dû réaliser un nouveau plan d'épandage; de nouvelles surfaces ont été intégrées au programme prévisionnel d'épandage lors des délibérations du 7 septembre et du 12 octobre 2015. Un nouvel exploitant utilisera les boues de la station; il s'agit de :

Monsieur Eric GUILLOTEAU – EARL La Latrie

Monsieur PREAU ajoute : « on a trouvé une autre surface. Pour l'avenir, cela pourrait poser problème mais pour l'instant cela fonctionne ».

Monsieur BIRAUD demande s'il va manquer de surfaces.

Monsieur PREAU répond qu'il faudra être vigilant. Il a averti VEOLIA qu'à l'avenir il faudra prévenir la Commune plus en amont.

Monsieur BIRAUD demande pourquoi les personnes se sont retirées.

Monsieur PREAU répond qu'il s'agit d'exploitants en surcapacité d'épandage.

Monsieur MARCHAND précise qu'il peut également s'agir de personnes qui s'orientent vers le bio.

Délibération n°7:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite correspondante avec VEOLIA et Monsieur GUILLOTEAU.

ECONOMIE

8- Dates d'ouverture des magasins le dimanche en 2017

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite « loi Macron » a modifié la réglementation concernant le travail du dimanche.

Depuis 2016, le nombre de dimanches où le repos peut être dérogé peut être porté à 12.

La liste de ces dimanches doit être arrêtée au 31 décembre de l'année précédente sur délibération du Conseil Municipal.

La dérogation accordée concerne l'ensemble des commerces de détail pratiquant la même activité sur la commune.

Pour l'année 2017, seul le magasin SUPER U a demandé une dérogation pour les dimanches 17, 24 et 31 décembre 2017.

Madame BLANCHARD s'étonne des trois dates mentionnées et évoque les discussions de « Rassemblés pour Pouzauges » pour une ouverture seulement pour les 24 et 31 décembre 2017.

Madame FERCHAUD demande quels sont les jours d'ouverture cette année.

Madame le Maire répond qu'il y aura seulement une ouverture le dimanche 18 et uniquement le matin.

Monsieur COUSSEAU informe que, s'il n'y a pas eu de changements, les commerces à dominante alimentaire peuvent être ouverts tous les dimanches matins. SUPER U pourrait donc être ouvert tous les dimanches matins sans demander d'autorisation.

Monsieur LUMINEAU demande ce qu'il en serait d'un petit commerce qui souhaiterait ouvrir également. « Estce que cela veut dire qu'un petit commerce non alimentaire pourrait se réveiller dans six mois ? »

Monsieur MARCHAND répond qu'il serait trop tard.

Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, précise qu'il ne s'agit pas d'une autorisation individuelle.

Madame FIORI ne comprend plus, d'un côté il faut voter pour ouvrir et d'un autre côté Monsieur COUSSEAU dit qu'il n'y a pas besoin.

Madame le Maire répond qu'il faut délibérer pour une ouverture toute la journée. « On peut se dire que les 24 et 31 décembre c'est lourd pour les employés de travailler. On reste plutôt sur l'idée de fermer le 17 décembre pour travailler les deux dimanches qui suivent ».

Monsieur COUSSEAU se dit contre l'ouverture uniquement les 24 et 31 décembre.

Délibération n°8:

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants, 24 voix pour et 4 voix contre autorise Madame le Maire à accorder une dérogation pour l'ouverture des commerces de détails les 24 et 31 décembre 2017.

Monsieur COUSSEAU dit que, dans ce cas, les Pouzaugeais iront aux Herbiers.

PERSONNEL COMMUNAL

9- Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la création du service de Lecture Publique intercommunal, les trois bibliothèques communales du territoire qui emploient des bibliothécaires professionnelles (Pouzauges, Sèvremont et La Meilleraie Tillay) verront leurs agents être transférés juridiquement à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. Les Communes de Sèvremont et Pouzauges transfèreront chacune 1,5 poste équivalent temps plein.

S'agissant de Pouzauges, le transfert concernera le poste d'Assistant de Conservation Principal de 1^{ère} classe. Le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe est occupé actuellement par un agent remplaçant la titulaire du poste qui a présenté une demande de retraite pour invalidité.

Compte tenu de cette procédure en cours, ce poste n'est pas transférable en l'état. Il est ainsi envisagé de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe qui aura vocation à être transféré à la Communauté de Communes après saisine du Comité Technique Paritaire. Le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe sera fermé une fois que la procédure de retraite pour invalidité sera terminée.

Madame la Maire précise que l'on imaginait mal une bibliothèque Communauté de Communes et une autre communale. Nos bibliothécaires seront donc transférées à la Communauté de Communes, l'une début janvier et l'autre plus tard, lorsque la procédure de retraite sera réglée.

Monsieur LUMINEAU demande si le salaire de l'agent en arrêt maladie est toujours à la charge de la Commune.

Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, répond que cet agent ne perçoit qu'une partie de la rémunération qu'elle touchait en activité.

Monsieur LUMINEAU ajoute que la charge de l'agent en arrêt et celle de l'agent remplaçant représentent un poste. « Elle est à charge et remplacée, donc cela représente une double charge ».

Madame le Maire répond par l'affirmative. Elle précise que le Comité Technique Paritaire se tiendra le 9 février 2017. Le poste pourra ensuite être fermé et l'agent remplaçant pourra être transféré.

Monsieur LUMINEAU pose deux questions :

- 1. Si la compétence passe Communauté de Communes, quid des bâtiments ?
 On a vu qu'une convention allait se signer. Est-ce qu'elle prévoit tout le bâtiment et est-ce que cela veut dire qu'un loyer sera payé par la Communauté de Communes ?
- 2. Que devient l'association ? Est-ce qu'elle a toujours lieu d'être ? Est-ce qu'elle est justifiée ou bien devient-elle purement et simplement administrative ?

Concernant la première question, Madame le Maire répond que, sur toute la Communauté de Communes, aucun bâtiment n'est transféré. « On y va étape par étape ».

La Communauté de Communes a pris en charge l'achat des postes informatiques sur les bibliothèques. La maintenance aussi est intercommunale.

« Les frais de fonctionnement comme les bâtiments restent à la charge de la Commune.

Les animations seront également mutualisées. Des animations dans chaque bibliothèque demandent du temps. Si une animation se fait dans une bibliothèque, elle pourra être reproduite dans les autres. Il y aura certes un peu de temps à prendre au début. On espère que ce sera qualitatif pour les bibliothèque et les bibliothécaires ». « On est sur une mutualisation des personnels. Notre bibliothécaire ne partira pas. Elle pourra peut-être bouger pendant les congés ». « Les animations seront mutualisées. On va voir comment cela fonctionne. Nous en avions moins besoin que les autres petites bibliothèques ».

Concernant la deuxième question, Madame le Maire précise que, sur notre territoire, il y a plusieurs types de bénévoles. « Sur Pouzauges, l'association a envie de continuer à exister et à prendre sa place auprès de la bibliothèque. Une chose qui changera cependant, c'est le passage à la carte unique, ce qui veut dire que le montant de l'accès à la bibliothèque sera récupéré par la Communauté de Communes. Le coût par famille sera de 10,00 €.

Avant, à Pouzauges, c'est l'association qui récupérait l'argent pour acheter des livres ». « Cela n'aura plus lieu d'être parce que le budget de la Communauté de Communes a doublé de 1 à 2,00 €. L'important c'est que les bénévoles restent, qu'il y ait association ou pas ». « Il y a un peu d'inquiétudes pour les bénévoles. On a besoin d'eux. Pour le choix des livres, elles vont continuer à participer.

Pour les autres Communes, les bénévoles sont contents de savoir qu'ils auront l'appui des bibliothécaires ».

Madame FIORI demande si les livres pourraient être gratuits pour les enfants, pour que tout le monde y ait accès.

Madame le Maire confirme la carte unique au prix de 10,00 € pour les familles ; l'accès sera gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Monsieur LUMINEAU regrette que la mutualisation n'ait pas avancé aussi vite pour l'Ecole de Musique.

Madame le Maire répond qu'il y a déjà un grand pas de fait à la Communauté de Communes. « Un Contrat Territoire Lecture passé avec la DRAC a permis d'accélérer les choses ».

« Pour l'Ecole de Musique, il y a une avancée. Pour la fête de la musique 2017, plusieurs écoles du territoire seront présentes. Ce point a été confirmé hier. Ça avance à petits pas »

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine à hauteur de 0,5 temps complet.

10- Mise à disposition d'un agent communal au service de Lecture Publique

Afin de mettre en place le service de Lecture Publique en 2017, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges sollicite la Commune, dans un premier temps, pour la mise à disposition de Madame Valérie PAILLAT, Assistante de Conservation Principale de 1^{ère} classe, à partir du 1^{er} janvier 2017.

Il nous apparaît nécessaire de répondre favorablement à sa demande afin de développer ce service sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Le service « Bibliothèque » communal devrait être transféré dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a été saisie par courrier en date du 2 décembre 2016.

Madame PAILLAT a donné son accord sur cette mise à disposition.

Une convention sera donc co-signée par la collectivité d'accueil (Communauté de Communes du Pays de Pouzauges) et la collectivité d'origine (Mairie de Pouzauges) pour en acter les modalités.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte la mise à disposition de Madame Valérie PAILLAT au 1^{er} janvier 2017, dans l'attente du transfert du service dans le courant du 1^{er} semestre 2017,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marchés publics et consultations

Nature	Entreprise	Montant
Fourniture et pose de tôles en alu dans les halles	SERRURERIE LUCONNAISE Lucon	1 335,60 € TTC
Vidéo têtes de mur donjon	FACTOR'IT La Roche sur Yon	543,60 € TTC
Nuancier panel couleurs ZPPAUP	IMAGES'IN SARL Pouzauges	430,80 € TTC
Portails école Françoise Dolto – Plan Vigipirate	VM MATERIAUX Pouzauges	2 424,74 € TTC
Protection boulodrome	Nouvelle ACMIF Réaumur	821,76 € TTC
Tubage fumée Maison des Remparts	Entreprise TURQUAND et Fils Pouzauges	1 247,77 € TTC
Aménagement des espaces verts de La Balière	ECO'BOIS ENERGIE Le Pin	1 527,14 € TTC
Viabilisation terrain rue du Vieux Bourg	ENEDIS Angers	1 294,85 € TTC
Viabilisation terrain rue du Vieux Bourg	Vendée Eau La Roche sur Yon	638,70 € TTC
Tapis entrée Mairie	DL System Les Herbiers	1 350,00 € TTC
Mission assistance architecturale M. CHARNEAU Année 2017	CHARNEAU Daniel – PATRIMOINE et ARCHITECTURE Les Essarts	10 860,00 € TTC
Agencement étals des halles	Atelier PARIZE Brains	952,32 € TTC
Résine ronds-points des Lilas et avenue de Bellevue	OUEST Signalisation Saligny	1 591,45 € TTC
Remplacement 2 radiants gaz salle Tennis de Table	Entreprise TURQUAND et Fils Pouzauges	3 370,25 € TTC
Réhabilitation des halles . Lot 4 : Electricité – Avenant n°2 . Lot 5 : Plomberie – Avenant n°2	Entreprise TURQUAND et Fils Pouzauges	1 006,48 € HT

Madame le Maire précise que, concernant la mission d'assistance architecturale, Monsieur CHARNEAU va voir son contrat reconduit.

Il tient une permanence en Mairie tous les 15 jours, le mercredi, pendant lesquelles il a beaucoup de rendez-vous. Il est précieux pour la conduite de l'urbanisme, surtout en ZPPAUP.

Décisions

- Vente de 7 anciennes portes des halles (14 vantaux) à Monsieur Xavier PERREIN de Montournais pour un montant total de 200 € TTC
- Mise à disposition de 10 ares du Bois de la Folie à Monsieur Hugo GEHIN de Courlay du 1^{er} novembre 2016 au 31 mars 2017 au prix de 28 € l'are soit 280 € Les arbres à conserver ont été margués par le service espaces verts.

Informations générales

Centre d'Activités des Remparts

Madame le Maire rappelle l'étude qui a été faite par le Cabinet BLANCHET pour le Centre d'Activités des Remparts (même Cabinet que pour les halles). La première partie du diagnostic a été remise le 8 décembre dernier. Elle fait apparaître un éclatement des équipements et que ce bâtiment se trouve dans un contexte urbain resserré. La circulation n'est pas très accessible mais il y a du stationnement : environ 400 places en cœur de ville.

Le bâtiment est conçu d'une partie structure maçonnée qui donne l'idée d'un vaisseau avec une proue de navire qui semblerait saine mais il n'y a pas eu d'étude très technique. Le reste doit être vérifié. Si ce bâtiment n'est pas restauré, il faut le fermer vite.

3 scénarii possibles:

- soit tout rénover
- soit rénover qu'une partie
- soit démolir mais pour faire quoi ?

Pour les architectes-urbanistes ce serait dommage de ne pas reconstruire « puisqu'une ville n'est pas faite de vides mais de pleins ».

Monsieur DROUET précise qu'il n'y a pas de bâtiments remarquables autour qui en valoriserait le paysage en cas de démolition.

Monsieur COUSSEAU demande « on construit pour faire quoi ? »

Pour Madame le Maire et Monsieur DROUET, c'est aussi la question.

Madame le Maire pense qu'il faut que les élus se réunissent et ne pas avoir peur de se « triturer » l'esprit. Il ne faut pas non plus se précipiter pour un bien qui ne correspondrait pas à un besoin. Il faut être très vigilant. La deuxième étape, nous donner des ordres de grandeurs de prix.

Elle pense qu'il faut prendre le temps de la réflexion ensemble.

Rencontre avec les OGEC le Donjon et Notre Dame du Vieux Pouzauges et de la DEC

Madame le Maire rappelle la rencontre qui a eu lieu le vendredi 9 décembre dernier avec les Directeurs et Présidents des OGEC des écoles Le Donjon et Notre Dame du Vieux Pouzauges et la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC).

Elle rappelle également que ces deux établissements sont intéressés par l'acquisition du local communal qui abrite actuellement les sages-femmes. Ce bâtiment a été estimé à 90 000,00 € par le Service du Domaine. Cette estimation est élevée et le groupe Pouzaugeais Ensemble Innovons est d'accord sur ce point.

Madame le Maire précise cependant qu'il s'agit d'un bâtiment en bon état et qui est rentable puisqu'il rapporte des loyers à la Commune.

Les OGEC ont fait une proposition d'acquisition à 35 000,00 €... jugée trop basse par la municipalité.

Ils proposent de redemander une estimation par un notaire ou une agence immobilière pour être au plus juste car ce bâtiment les intéresse vraiment. « On ne peut pas vendre à n'importe quel prix, ce serait de la mauvaise gestion. C'est aussi un bâtiment qui pourrait être reloué facilement » précise Madame le Maire.

DRAC

Madame le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec la DRAC le 23 novembre dernier. Des relevés archéologiques seront effectués sur le donjon. Un archéologue est venu se rendre compte sur les lieux et va essayer de nous mettre rapidement une équipe dessus. Il doit nous envoyer un cahier des charges en décembre.

La DRAC a également précisé que nous ne pourrions pas envisager de commencer les travaux avant octobre 2017.

Subvention DETR pour la piste d'athlétisme

Madame le Maire informe que la Commune pourrait prétendre à une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Avant de demander la subvention, il faut que le Conseil Municipal délibère avant fin janvier 2017. 30 % des travaux HT pourraient être subventionnables.

Madame le Maire propose donc qu'une séance succincte du Conseil Municipal, à laquelle pourrait s'ajouter un ou deux autres sujets, ait lieu avant la Commission des Finances du 16 janvier prochain.

Questions du groupe Pouzaugeais Ensemble Innovons

Question n°1: Nous voyons apparaître sur les documents le nouveau logo, nouvel outil de communication certainement indispensable pour promouvoir notre cité.

Nous avons plusieurs fois déjà posé la question pour connaître le coût total de ce changement. Nous pensons que vous avez maintenant chiffré l'opération.

Merci de nous communiquer le montant de l'enveloppe globale.

Madame le Maire répond qu'à ce jour le coût est le suivant :

-	Altacom (société de communication)	1 560,00 € TTC
-	Papèterie (entêtes et enveloppes Ville)	2 195,86 € TTC
-	Autocollants véhicules Ville	209,45 € TTC
-	Papèterie (entêtes CCAS)	23,26 € TTC
-	Autocollants véhicule CCAS	20,95 € TTC
-	Tapis entrée Mairie	1 350,00 € TTC

Monsieur COUSSEAU remarque qu'il reste encore le coût des panneaux de signalisation.

Monsieur LUMINEAU ajoute qu'il y a aussi celui des salles de sports.

Madame le Maire répond que pour les panneaux, ce sera des stickers dont le coût est peu élevé. « On verra cela la semaine prochaine ».

Question n°2: Avez-vous de nouvelles informations sur le camping? Pensez-vous qu'il sera ouvert l'été prochain?

Madame le Maire répond qu'elle n'a pas de nouvelles informations et précise que le repreneur est quelqu'un de fuyant quand on lui pose des guestions claires et nettes.

Question n°3 : Parking Gilles de Rais, une voiture abandonnée s'y trouve. La gendarmerie ne peut semble-t'il rien faire avant un certain laps de temps. Par contre, il y a partout autour de cette voiture des débris de verre. Serait-il possible de faire nettoyer ?

Madame le Maire répond que les abords ont été nettoyés. La propriétaire a été identifiée et un travail est en cours pour la retrouver. La gendarmerie est intervenue.

Informations sur le Conseil Communautaire du 6 décembre 2016

Monsieur MARCHAND fait un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 6 décembre 2016.

<u>Animations de Noël</u>

Madame le Maire rappelle les animations de Noël (Concert, manège, Père Noël...).

Elle souhaite de Joyeuses Fêtes aux élus et les invite à se regrouper pour une photo.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 40.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Envoyé en préfecture le 15/12/2016 Reçu en préfecture le 15/12/2016 Affiché le ; 1 5 DEC 2016 ID: 085-218501823-20161212-CM121202-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 décembre 2016

N° CM121202 SG/CPG

L'an deux mille seize, le douze du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 5 décembre 2016

Nombre de Conseillers: 29

Nombre de votants :

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, M M. PRAUD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MB VINCENT M Ph. SERIN Mme J. FERCHAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

Mme MN FRADIN Mme MG CAILLAUD Mme V. BUCHET

Secrétaire : Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

OBJET: FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

CONSIDERANT la délibération en date du 14 avril 2016 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de créer 9 commissions municipales,

CONSIDERANT que suite à la démission de Monsieur GUEDON et à l'arrivée de Madame JAUZELON au sein de l'Assemblée délibérante il convient de modifier la composition de ces commissions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

PROCEDE à la mise à jour des commissions municipales de la façon suivante :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET SOLIDAIRE - TOURISME Vice-Président : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Domaines d'activités	Membres
Le tourisme Le commerce et l'artisanat Le centre-ville	Madame Marie-Noëlle FRADIN Madame Patricia POUPIN Madame Nicole FIORI Madame Christine BLANCHARD Madame Lydie AVOINE Monsieur Philippe COUSSEAU Madame Cécile BLETEAU

Envoyé en préfecture le 15/12/2016 Reçu en préfecture le 15/12/2016

Affiché le

ID: 085-218501823-20161212-CM121202-DE

VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE Vice-Présidente : Madame Lydie AVOINE

Domaines d'activités Membres Monsieur Claude PREAU Madame Marie-Noëlle FRADIN Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Jonathan GOBIN Monsieur Mickaël PRAUD Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET Madame Aurélie RABILLER Madame Jocelyne FERCHAUD Madame Cécile BLETEAU

VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE Vice-Présidente : Madame Lydie AVOINE

Domaines d'activités	Membres
Les comités consultatifs La vie de quartier Les rencontres citoyennes	Madame Annick CLAIN-METIER Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET Monsleur Alfredo DIAS COUTO Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsleur Philippe COUSSEAU

VIE SOCIALE - SERVICES A LA POPULATION Vice-Présidente : Madame Annick CLAIN-METIER

Domaines d'activités	Membres
Les relations avec les aînés Les relations avec les personnes handicapées Le suivi du projet médical de la maison de santé Les allocations citoyennes Le cimetière Le conseil des sages	Madame Marie-Gabrielle CAILLAUD Madame Nicole FIORI Madame Marie-Bernadelle VINCENT Monsieur Pascal LE MOING Monsieur Jacques BALLAY Madame Violette BUCHET

URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE Vice-Président : Monsieur Joseph DROUET

Domaines d'activités	Membres
	Monsieur Claude PREAU
	Monsieur Frédéric RABAUD
	Monsieur Jonathan GOBIN
Le suivi et l'évaluation	Monsieur Philippe SERIN
du Plan Local d'Urbanisme	Monsieur Mickaël PRAUD
Les autorisations liées au droit du sol	Monsieur Alfredo DIAS COUTO
L'aménagement de la voirie urbaine	Madame Marie-Bernadette VINCENT
Les économies d'énergies	Monsieur Yannick BROSSARD
et le développement durable	Monsieur Pascal LE MOING
La signalétique, la sécurité, l'éclairage	Madame Lydie AVOINE
L'accessibilité et les déplacements	Madame Evelyne JAUZELON
·	Monsieur Yannick BIRAUD
	Monsieur Roger LUMINEAU

ENFANCE -- EDUCATION -- JEUNESSE Vice-Présidente : Madame Marie-Gabrielle CAILLAUD

Domaines d'activités Membres Madame Annick CLAIN-METIER Les services à l'enfance Madame Marie-Noëlle FRADIN Les accueils périscolaires Madame Aurélie RABILLER Les écoles Monsieur Philippe SERIN Le Consell Municipal des Enfants Monsieur Mickaël PRAUD La mise en place Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET et le suivi des rythmes scolaires Monsieur Yannick BROSSARD Les chantiers citoyens Madame Violette BUCHET Le projet de l'espace « jeunes » Monsieur Roger LUMINEAU

ESPACE RURAL – DEVELOPPEMENT DURABLE - PATRIMOINE COMMUNAL ESPACES VERTS Vice-Président : Monsieur Claude PREAU

Domaines d'activités	Membres
Les voiries rurales La gestion des espaces naturels Les bâtiments communaux Les travaux en régie	Monsieur Joseph DROUET Madame Patricia POUPIN Monsieur Yannick BROSSARD Monsieur Pascal LE MOING Monsieur Mickaël PRAUD Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Jonathan GOBIN Monsieur Roger LUMINEAU Monsieur Yannick BIRAUD

VIE CULTURELLE – ANIMATIONS LOCALES – LOISIRS - COMMUNICATION Vice-Présidente : Madame Marie-Noëlle FRADIN

Domaines d'activités	Membres
L'Echo Municipal et le journal des associations Le Bulletin Municipal annuel Le site internet La bibliothèque et le suivi du partenariat avec l'Ecole de Musique Les projets du Jardin'Arts et de la Maison des Arts	Monsieur Jean-Claude MARCHAND Madame Marie-Gabrielle CAILLAUD Madame Annick CLAIN-METIER Madame Aurélie RABILLER Madame Patricia POUPIN Madame Nicole FIORI Madame Evelyne JAUZELON Madame Jocelyne FERCHAUD Monsieur Jacques BALLAY

Envoyé en préfecture le 15/12/2016 Reçu en préfecture le 15/12/2016 Affiché le 540 ID: 085-218501823-20161212-CM121202-DE

FINANCES Vice-Président : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Domaines d'activités	Membres
La préparation et le suivi des budgets communaux	Monsieur Joseph DROUET Madame Marie-Gabrielle CAILLAUD Monsieur Claude PREAU Madame Annick CLAIN-METIER Madame Marie-Noëlle FRADIN Madame Lydie AVOINE Madame Patricia POUPIN Monsieur Yannick BROSSARD Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET Monsieur Pascal LE MOING Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Alfredo DIAS COUTO Madame Christine BLANCHARD Monsieur Mickaël PRAUD Monsieur Philippe SERIN Madame Nicole FIORI Monsieur Jonathan GOBIN Madame Aurélie RABILLER Monsieur Frédéric RABAUD Madame Evelyne JAUZELON Monsieur Philippe COUSSEAU Madame Cécile BLETEAU Monsieur Roger LUMINEAU Madame Violette BUCHET Monsieur Jacques BALLAY Madame Jocelyne FERCHAUD Monsieur Yannick BIRAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

5 DEC 2016 1 5 DEC 2016

Pour Coplo Conformo,

Michelle Div

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vendée



Envoyé en préfecture le 15/12/2016 Reçu en préfecture le 15/12/201 1 5 DEC=2016 Affiché le ID: 085-218501823-20161212-CM121204-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 décembre 2016

N° CM121204 **CPG**

L'an deux mille seize, le douze du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation: 5 décembre 2016

Nombre de Conseillers: 29

Nombre de votants :

28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M.P. LE MOING, M.A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, M.M. PRAUD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MB VINCENT M Ph. SERIN

Mme J. FERCHAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

Mme MN FRADIN Mme MG CAILLAUD

Mme V. BUCHET

Secrétaire: Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

OBJET: TARIFS COMMUNAUX 2017

CONSIDERANT la réunion du groupe de travail « Tarifs communaux» du 22 novembre 2016, relative à l'examen des tarifs communaux 2017,

CONSIDERANT la présentation faite en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants 27 voix pour et 1 abstention,

FIXE les tarifs communaux pour l'année 2017, tels qu'indiqués dans le tableau joint. L'entrée en vigueur de ces tarifs est arrêtée au 1^{er} janvier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Cortifió exécutoiro.

Michelle DEVINNE, Mairo

Pour Coplo Gonformo,

Conseil Municipal du 12 décembre 2016 TARIFS COMMUNAUX 2017

Entrée en vigueur au 1er janvier 2017

Envoyé en préfecture le 15/12/2016. Reculen préfecture le 15/12/2016

Affiché le Alliché le ID : 085-218501823 20161212-CM121 04-DE

Vote 2017

LOCATION DE SALLES	
Salle des Remparts (entreprises, personnes privées, associations extérieures à Pouzauges)	
Journée	90,00
Deml-journée	47,00
Rencontre BNI	65,00
Salle Emile Robert	
Assemblée Générale annuelle association de Pouzauges (avec accès cuisine)	68,00
Réunion, Assemblée Générale, Exposition, Vin d'honneur, concours	
> Pouzauges	158,00
> Canton des Herbiers/Territoire comcom pays de Pouzauges	197,00
> Extérieur canton	223,00
Repas, soirée dansante, spectacle - 1 jour	
> Pouzauges	281,00
> Canton des Herbiers/Territoire comcom pays de Pouzauges	447,00
> Extérieur canton	564,00
Repas, soirée dansante, spectacle - FORFAIT 2 jours (samedi-dimanche)	
> Pouzauges	383,00
> Canton des Herbiers/Territoire comcom pays de Pouzauges	554,00
> Extérieur canton	663,00
Location bar journée	90,00
Location bar demi-journée	47,00
Location cuisine - repas chaud	
> Pouzauges	122,00
> Canton des Herbiers/Territoire comcom pays de Pouzauges	192,00
> Extérieur canton	223,00 €
Location cuisine - repas froid	
> Pouzauges	66,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire comcom pays de Pouzauges	96,00 €
> Extérieur canton	122,00 €
Location couverts par 50	18,00 €
Location verres ou tasses par 50	7,00 €
Location sonorisation - vidéo	61,00 €
Location vidéoprojecteur	
forfalt location de 12 tables rondes	22,00€
Consommation électrique (le kWh)	0,27 €
locotion cuisine repos chaud ou froid : porticipation redevance ordures mênagères (por conteneur de 660 i utilisé)	21,00 €
/eille (à portir de 14h)	68,00€
arification particulière Accuell des Aînés (+ électricité)	68,00 €
'arification particulière : ISICA (+ électricité)	90,00€
alle du château	
ocation à la Journée	
> Pouzauges (chauffage inclus)	164,00€
> Canton des Herbiers/Territoire comcom pays de Pouzauges(chauffage inclus)	231,00€
> Extérieur canton (chauffage inclus)	276,00 €
ocation FORFAIT 2 jours (samedi et dimanche)	
> Pouzauges (chauffage inclus)	245,00 €
> Canton des Herbiers/Territoire comcom pays de Pouzauges(chauffage inclus)	332,00 €
> Extérieur canton (chauffage inclus)	378,00 €
'ellle ou lendemain	
> Pouzauges	42,00€
> Canton des Herbiers/Territoire comcom pays de Pouzauges(chauffage inclus)	52,00 €
> Extérieur canton	62,00€
onteneurs poubelles	21,00 €
DF	0,27 €
orfalt ménage salle du Vleux Château	100,00 €

Conseil Municipal du 12 décembre 2016 TARIFS COMMUNAUX 2017

Entrée en vigueur au 1er janvier 2017

Envoyé en préfecture le 15/12/2016 Reçu en préfecture la 15/12/2018 Affiché le o Vote 201721 ID: 085-218501823 04-DE

Conversaria Create state of the state of th	CIMETIERE	
. Trentenaire	Columbarium	
. Cinquantenoire 471,00 € Module abéciaire - 1003,00 € Cinquantenoire - 1003,00 € Support de mémoire - 15 ans - 18,00 € Support de mémoire - 15 ans - 18,00 € . 15 ans - 30 ans - 34,00 € Iardin du Souvenir	Cave-urne	
Cinquantenative A71,00 €	. Trentenoire	236,00 €
Module abéciaire . Trentenaire	. Cinquantenaire	
. Cinquantenaire Support de mémoire . 15 ans . 18,00 € . 30 ans . 18,00 € . 34,00 € Jardin du Souvenir . Dispersion des cendres Concession (la m³) . Trentenaire . Cinquantenaire . DIOI DEPLACE FOLISS SEMABCHES Sur la volle publique (mi) Etalage compris entre 5 € 10 m (Forfait) Etalage compris entre 5 € 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Branchement électrique pour emplacement extérieur . 1,00 € Sous las helles . DROIT DEPLACE GROUSSET METIERS EDRAINS Cirque pettle taille . DROIT DEPLACE GROUSSET METIERS EDRAINS Cirque grande taille . Forfait . 31,00 € Par jour supplémentaire . VISITES DU CHÂTEAU Pelen tarif adulte . Par jour supplementaire . VISITES DU CHÂTEAU Pelen tarif adulte . 2,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . Tarif refault (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . Tarif refault (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . Tarif refault (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . Tarif refault (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . Tarif refault (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . Tarif refault (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emplol, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) . ANIMATIONS ENEADTS	Module alvéolaire	_
Support de mémoire 15 ans 18,00 € 30 ans 34,00 € 13 and du Souvenir 15 ans 56,00 € Concession (le m³) 17 rentenaire 18 (O) € 19 (O)		601,00 €
Support de mémoire . 15 ans . 18,00 € . 34,00 € Jardin du Souvenir . Dispersion des cendres Concession (le m²) . Trentenoire . Cinquantenoire . DiQUI DE BUAGE FOIRS SEMARCHES Sur la vole publique (mi) Etalage inférieur à 5 m (le mi) Etalage compris entre 5 et 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Branchement électrique pour emplacement extérieur 5 sous les hallas DROIT DE BUAGE FOIRS SEMARCHES Cirque prande dectrique pour emplacement extérieur 5 sous les hallas DROIT DE BUAGE GIRGUES ENMETIERS FORAINS Cirque petite taille Cirque moyenne taille Cirque moyenne taille Cirque moyenne taille Cirque prande taille Métiers forains Forfait 31,00 € Par jour supplémentaire VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEINT de mant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEINT de mant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEINT de mant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEINT de mant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEINT de mant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEINT de mant (de 6 à 10 ans) ANIMMIONS ENFANTS Château Châtea	. Cinquantenaire	
and ons and	Support de mémoire	
Jardin du Souvenir Jospersion des cendres Concession (le m²) Trentenaire DROTT DE PUSCE FOLRES ET MARCHES Sur la vole publique (mi) Etalage Inférieur à 5 m (le mi) Etalage compris entre 5 et 10 m (Forfalt) Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) Cirque pour emplacement extérieur JOO E Sous les halias DROTT DE PUSCE FOLRES ET MARCHES Sur la vole publique (mi) Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) Sous les halias 2,40 € mi DROTT DE PUSCE CIRQUES ERMETIERS EQRAINS Cirque grande taille Cirque grande taille Cirque grande taille 143,00 € Métiers forains Forfalt 31,00 € Par jour supplémentaire 2,00 € VISITÉS DU CHÂTEAU Plein tarif adulte 3,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITÉS MOULINS Plein tarif adulte 7,00 € PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte 4,50 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte 7,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château	. 15 ans	18,00 €
. Dispersion des cendres Concession (le m³) . Trentenaire . Cinquantenaire DROINDEPLACE FORES ST MARCHS Sur la vole publique (mi) Etalage Inférieur à 5 m (le mi) . Q,80 € Etalage comprise entre 5 et 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) . Q,80 € . Q,8	. 30 ans	34,00€
Concession (le m²) . Trentenaire . Cinquantenaire . DROITDE PLACE FOIRS SENIARCHES Sur la vole publique (mi) Etalage Inférieur à 5 m (le mi) Etalage compris entre 5 et 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 5 m (le mi) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10	Jardin du Souvenir	
Concession (le m³) . Trentenaire . Cinquantenaire DROTDE PLACE FOIRES ET MARCHES Sur la vole publique (mi) Etalage Inférieur à 5 m (le mi) Calage compris entre 5 et 10 m (Forfalt) Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) Branchement électrique pour emplacement extérieur DROITDE PLACE (IRQUES ETIMETIERS FORAINS Cirque petite taille Cirque moyenne taille Cirque moyenne taille Cirque moyenne taille Cirque moyenne taille Cirque grande taille Métiers forains Forfalt 31,00 € Par jour supplémentaire Métiers forains grande taille Forfalt Par jour supplémentaire VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité rédulte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES MOULINS Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité rédulte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIQNS ENFANTS Château Château	. Dispersion des cendres	56,00€
. Trentenoire . Cinquantenoire . Cinquantenoire . Cinquantenoire . Cinquantenoire . DROITDE PLACE FOIRS ET MARCHES Sur la voie publique (mi) Etalage Inférieur à 5 m (le mi) Etalage compris entre 5 et 10 m (Forfait) 4,10 € Etalage supérieur à 10 m (Forfait) 6,60 € Branchement électrique pour emplacement extérieur 1,00 € Sous las halias . 2,40 € mi DROIT DE PLACE CIRQUISSET METIERS FORAINS Cirque petite taille 26,00 € Cirque moyenne taille 143,00 € Métlers forains Forfait 9,00 € Métlers forains Forfait 7,00 € Wisites DuichATEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château Z,00 € CANIMATIONS ENFANTS Château	Concession (le m²)	
Cirque petite talle Cirque petite talle Cirque grande talle Porfait Par Jour supplémentaire Visites forains Par Jour supplémentaire Visites inuiced tétudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Par enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Pari enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Pari enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Pari enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Pari enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduit (etudiant, demande		95.00 €
Sur la vole publique (mi) Etalage Inférieur à 5 m (le mi) Etalage compris entre 5 et 10 m (Forfalt) Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) Branchement électrique pour emplacement extérieur Sous les halles PROINDEPLAGE GINQUESEPMENTERS FORAINS Cirque petite taille Cirque moyenne taille Adjou € Métiers forains Forfalt 31,00 € Par jour supplémentaire VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif aduite Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif aduite 1,00 € PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif aduite Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif aduite Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € CHÂTEAU ANIMATIONS ENPÂNTS Château 2,00 €	. Cinauantenaire	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Sur la vole publique (ml) Etalage Inférieur à 5 m (le ml) Etalage unférieur à 5 m (le ml) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Sous les hailas DROIT DE PLACE CIRQUESIENMETIERS FORAINS Cirque petite taille Cirque moyenne taille Cirque moyenne taille Cirque grande taille Métlers forains Forfait Par jour supplémentaire Métlers forains Forfait Forfait Forfait Forfait Sous les hailas 12,40 € ml 26,00 € Métlers forains Forfait 70,00 € Wistres forains Forfait Forfait Forfait Sous les hailas 2,40 € ml 143,00 € Métlers forains Forfait 31,00 € Par jour supplémentaire 17,00 € VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité rédulte, carte avantage) Tarif refduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité rédulte, carte avantage) Tarif refduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité rédulte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS/CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité rédulte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS/CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif refduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité rédulte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENPANTS Château		151,000
Etalage Inférieur à 5 m (le mi) Etalage compris entre 5 et 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Branchement électrique pour emplacement extérieur 5.00s las hallas DROIT DE PLACE CIRQUESERMETIERS FORAINS Cirque petite taille Cirque moyenne taille Cirque grande taille Addition supplémentaire Forfait For		
Etalage compris entre 5 et 10 m (Forfait) Etalage supérieur à 10 m (Forfait) Branchement électrique pour emplacement extérieur Sous les hailes 2,40 € m1 PROJEDE PLACE CIRQUES EMMETIERS ECRAINS Cirque petite taille Cirque myenne taille Cirque myenne taille Cirque grande taille Cirque grande taille Métiers forains Forfait 31,00 € Par jour supplémentaire Métiers forains grande taille Forfait 57,00 € VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES MOULINS Plein tarif adulte Tarif reduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 € ANIMATIONS ENFANTS	The state of the s	0.00 €
Etalage supérieur à 10 m (Forfalt) Branchement électrique pour emplacement extérieur Sous les hallés. DROIT DE PLACE CIRQUES ENMETIERS FORAINS Cirque petite taille Cirque moyenne taille Cirque moyenne taille Cirque grande taille Cirque grande taille Cirque grande taille Métiers forains Forfalt 31,00 € Par jour supplémentaire 9,00 € Métiers forains grande taille Forfalt 57,00 € Par jour supplémentaire VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES MOULINS Plein tarif adulte Tarif reduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS //CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif reduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS //CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif reduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		
Branchement électrique pour emplacement extérieur 1,00 € Sous les hailles 2,40 € mi DROITDE PLAGE CIRQUES ETIMETIERS FORAINS Cirque petite taille 25,00 € Cirque moyenne taille 60,00 € Cirque grande taille 143,00 € Métiers forains Forfait 9,00 € Métiers forains grande taille Forfait 57,00 € Par jour supplémentaire 7,00 € VISITES IDUICHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU 2,00 € ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		
Sous les halles DROIT DE PLAGE CIRQUES ERMETIERS FORAINS Cirque petite taille 25,00 € Cirque grande taille 143,00 € Métiers forains Forfalt 9,00 € Par Jour supplémentaire 9,00 € Wisites forains grande taille Forfalt 57,00 € VISITES DUI CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEIN tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEIN tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU PLEIN tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ASS MOULINS / CHÂTEAU PLEIN tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ASS MOULINS / CHÂTEAU PLEIN tarif adulte Tarif refaut (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		
Cirque petite taille Cirque petite taille Cirque moyenne taille Cirque grande taille Adayou € Métlers forains Forfalt Par jour supplémentaire Métlers forains grande taille Forfalt F	Description Control of the Control o	1
Cirque petite taille Cirque moyenne taille Cirque grande taille 143,00 € Métters forains Forfait 31,00 € Par jour supplémentaire 9,00 € Métters forains grande taille Forfait 57,00 € Par jour supplémentaire 17,00 € VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduitte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES MOULINS Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduitte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € PASS MOULINS // CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduitte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduitte, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € Château ANIMATIONS ENPANTS Château		2,40 € 1111
Cirque moyenne taille Cirque grande taille Métters forains Forfait 31,00 € Par jour supplémentaire 9,00 € Métters forains grande taille Forfait 57,00 € Par jour supplémentaire 17,00 € VISITES:DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES:MOULINS Plein tarif adulte Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € PASS:MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € PASS:MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € ANIMATIONS:ENPANTS Château 2,00 €		26.00.6
Cirque grande taille Métters forains Forfait 31,00 € Par jour supplémentaire 9,00 € Métters forains grande taille Forfait 57,00 € Par jour supplémentaire 17,00 € VISITES:DU CHÂTEAU Plein tarif aduite Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) 1,00 € VISITES:MOULINS Plein tarif aduite Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) 1,00 € PASS MOULINS //CHÂTEAU Plein tarif aduite Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € PASS MOULINS //CHÂTEAU Plein tarif aduite Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		1
Métlers forains 31,00 € Par jour supplémentaire 9,00 € Métlers forains grande taille 57,00 € Forfait 57,00 € Par jour supplémentaire 17,00 € VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) 2,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € VISITES MOULINS. Plein tarif adulte 3,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte 4,50 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) 3,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) 3,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) 3,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 €	Franciskan Landing Control Con	
Forfalt Par jour supplémentaire Métiers forains grande taille Forfait		143,00€
Par jour supplémentaire Métiers forains grande taille Forfait Forfait Forfait S7,00 € Par jour supplémentaire VISITES:DUICHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES:MOULINS. Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS:MOULINS:	and the property of the control of t	21.00.6
Métiers forains grande taille Forfait Forfait Par jour supplémentaire VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES MOULINS Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENPANTS Château 2,00 € ANIMATIONS ENPANTS		
Forfait Par jour supplémentaire VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES MOULINS Plein tarif adulte 3,00 € VISITES MOULINS Plein tarif adulte 3,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € PASS MOULINS //CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		9,00 €
Par jour supplémentaire VISITES DU CHÂTEAU Plein tarif adulte 3,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES MOULINS Plein tarif adulte 3,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		
Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte 7,50 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € ANIMATIONS ENPANTS Château 2,00 €		
Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITES:MOULINS Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		17,00€
Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € VISITES MOULINS Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		
réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) VISITÉS MOULINS Plein tarif adulte 3,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif reduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		3,00 €
Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 1,00 € VISITES MOULINS Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		2,00€
VISITES MOULINS Plein tarif adulte 3,00 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENPANTS Château 2,00 €		
Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOUHNS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 3,00 € 2,00 €		1,00€
Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €		
réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENPANTS Château 2,00 €		3,00 €
Tarif enfant (de 6 à 10 ans) PASS MOULINS / CHÂTEAU Plein tarif adulte 4,50 € Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENPANTS Château 2,00 €		2,00 €
PASS MOULINS / CHRTEAU Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage) Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENPANTS Château 2,00 €		1.00 €
Plein tarif adulte Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité 3,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) ANIMATIONS ENFANTS Château 2,00 €	PASS MOUHNS // CHÂTEAU	,
Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité 3,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € ANIMATIONS ENPANTS 2,00 €		4.50 E
réduite, carte avantage) 3,00 € Tarif enfant (de 6 à 10 ans) 2,00 € ANIMATIONS ENFANTS 2,00 €	Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers, Personne à mobilité	
ANIMATIONS ENPANTS Château 2,00 €		3,00 €
Château 2,00 €	Tarif enfant (de 6 à 10 ans)	2,00€
5,000	ANIMATIONS ENFANTS	
N-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	Château	2,00 €
	Moulins	2,00 €

Conseil Municipal du 12 décembre 2016 [

TARIFS COMMUNAUX 2017

Entrée en vigueur au 1er janvier 2017

Envoyé en préfecture le 15/12/2016

Reçu en préfecture le 15/12/2016

Affichê le

ID : 085-218501823-101**929-2037**21 04-DE

VISITE EGLISE NOTRE DAVIE	
Plein tarif adulte	3,00 €
Tarif rédult (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité	<u> </u>
réduite, carte avantage)	2,00 €
Tarif enfant (de 6 à 10 ans)	1,00 €
VISITES TARIFS DE GROUPES hors salson (minimum 10) de avril a	
juin et de sept⊱à octobre	
Visite guidée de la ville	4,00 €
Visite guidée d'un site (Eglises St Jacques et Notre Dame, Moulins, Château)	2,50 €
Visite guldée scolaire	2,00 €
ESCAPADES NOCTURNES:	
Plein tarif adulte	5,00€
Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, moins de 18 ans, groupe 10 pers. Personne à mobilité réduite, carte avantage)	3,00 €
Tarif enfant (de 6 à 10 ans)	2,00 €
SALLES	
Moquette de protection des salles (1 dalle mesure 2 m x 1 m soit 2 m²)	0,30 € m²
NAVETTE	
Service Navette	1,00 €
Service Navette - Enfant de moins d e12 ans	gratuit